



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/698
11 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 82 b) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/177 du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 40/205 dans laquelle elle avait décidé de faire le bilan général de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés a décidé de convoquer en 1990, à un niveau élevé, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; celle-ci aurait pour mandat d'examiner les progrès accomplis à ce jour par les pays pendant la Décennie, d'examiner les progrès associés aux mesures internationales de soutien, particulièrement à l'aide publique au développement, et d'envisager, formuler et adopter des politiques et mesures nationales et internationales appropriées en vue d'accélérer durant les années 90 le processus de développement dans les pays les moins avancés, conformément à leurs objectifs sociaux et économiques nationaux à long terme. L'Assemblée générale a accepté l'offre généreuse faite par le Gouvernement français d'accueillir la Conférence. Elle a également décidé de faire de la CNUCED l'organisme central pour les préparatifs de la Conférence et a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de charger le Secrétaire général de la CNUCED d'exercer les fonctions de secrétaire général de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de prendre à ce titre les dispositions nécessaires pour la tenue de la Conférence. L'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-troisième session sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence. Le présent rapport donne suite à cette demande.

II. ETAT D'AVANCEMENT DES PREPARATIFS DE LA DEUXIEME CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

A. Réunions préparatoires

2. A l'alinéa d) du paragraphe 1 de sa résolution 42/177, l'Assemblée générale a décidé de convoquer au printemps de 1989 pour préparer la Conférence, une session de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés et de tenir au début de 1990, une session du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, constitué en Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il est actuellement prévu que la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés se tiendra à Genève du 22 au 31 mai 1989. Quant à la session du Groupe intergouvernemental, elle aura lieu à Genève du 26 mars au 6 avril 1990. Le mandat de ces réunions figure dans l'annexe de la résolution 42/177 de l'Assemblée générale. Il est proposé que la Conférence elle-même se tienne à Paris du 3 au 14 septembre 1990.

B. Mobilisation des organes, institutions et organismes des Nations Unies et coordination de leurs activités

3. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 42/177, le Secrétaire général, aidé du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et du Secrétaire général de la CNUCED, prend actuellement des mesures pour assurer la pleine mobilisation de tous les organes, institutions et organismes des Nations Unies et la coordination de leurs activités dans les préparatifs de la Conférence. A cet effet, une réunion de consultation interinstitutions s'est tenue à Genève les 16 et 17 mai 1988. Les participants ont examiné les dispositions prises pour préparer la Conférence, échangé des vues sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et discuté des contributions des organes, institutions et organismes des Nations Unies à la Conférence et à ses réunions préparatoires. La prochaine réunion de consultation interinstitutions se tiendra en 1989.

4. Les organes, institutions et organismes des Nations Unies ont été priés, aux termes du paragraphe 4 de la résolution 42/177, de présenter avant la première réunion préparatoire des rapports faisant le bilan, dans leurs domaines de compétence respectifs, de l'application du nouveau Programme substantiel d'action et contenant des propositions en vue de mesures ultérieures, le tout constituant une contribution aux préparatifs de la Conférence. Le Secrétaire général de la CNUCED, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence a prié les organes, institutions et organismes des Nations Unies de présenter leurs communications au secrétariat de la CNUCED au plus tard à la fin de janvier 1989. Ces textes seront soumis ensuite à la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés, qui est prévue pour mai 1989.

/...

C. Préparatifs au niveau régional

5. Les préparatifs de la Conférence ont également commencé au niveau régional. La Conférence des ministres des pays africains les moins avancés a décidé, à sa huitième session tenue à Niamey les 13 et 14 avril 1988, de consacrer sa neuvième session en 1989 à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ultérieurement, la vingt-troisième session de la CEA/quatorzième session de la Conférence des ministres de la CEA a lancé un appel, dans sa résolution du 15 avril 1988 relative à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés 1/, à tous les pays les moins avancés d'Afrique pour qu'ils évaluent les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et qu'ils participent activement aux réunions préparatoires de la Conférence. La Conférence des ministres a prié les organisations africaines et internationales, en particulier la CEA, la CNUCED et l'OUA, de fournir aux pays les moins avancés d'Afrique toute l'assistance technique nécessaire pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et pour formuler la nouvelle stratégie à présenter à la Conférence. Les pays donateurs et les institutions financières internationales ont été vivement exhortés à accorder un rang de priorité élevé aux réunions préparatoires et à y participer à un haut niveau.

6. La CESAP, dans sa résolution du 20 avril 1988 relative à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés 2/, a fait appel à tous ses membres et membres associés de la région de l'Asie et du Pacifique pour qu'ils participent activement aux préparatifs de la Conférence afin d'en assurer le succès. Elle a fait appel à tous les gouvernements, à toutes les institutions de développement intergouvernementales et multilatérales et autres institutions concernées pour qu'ils prennent, en étroite coordination avec la CNUCED, les dispositions nécessaires afin que la Conférence soit convenablement préparée et pour qu'ils participent à ses préparatifs. Conformément à cette résolution, il sera procédé à une étude approfondie des causes et des conséquences de la lente croissance des pays les moins avancés de la région de la CESAP durant les années 80, pour examen par une réunion d'experts qui se tiendra en octobre 1989. Cette réunion sera suivie en février 1990 par une réunion intergouvernementale qui sera chargée d'examiner et d'élaborer des recommandations et propositions quant à l'action à mener aux niveaux national et international pour accélérer le développement de ces pays dans les années 90.

D. Participation des pays les moins avancés aux préparatifs

7. Au paragraphe 6 de sa résolution 42/177, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'obtenir des fonds extra-budgétaires en vue d'assurer la participation effective des représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires visées au paragraphe 2 ci-dessus, en finançant les frais de voyage d'au moins deux représentants de chacun de ces pays.

8. Le Conseil d'administration du PNUD, dans sa décision du 1er juillet 1988 3/, a prié l'Administrateur du PNUD, agissant en consultation étroite avec le Secrétaire général de la CNUCED, d'aider les pays les moins avancés à participer pleinement aux préparatifs, réunions préparatoires comprises, de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi qu'aux travaux de la Conférence elle-même. Le Conseil d'administration a décidé de faire financer cette assistance par le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

/...

9. Comme suite à la décision du Conseil d'administration du PNUD, le secrétariat de la CNUCED a commencé à consulter le PNUD au sujet de la fourniture aux pays les moins avancés de services consultatifs pour les préparatifs de la Conférence et le financement des frais de voyage de représentants des pays les moins avancés se rendant aux deux réunions préparatoires mentionnées ci-dessus.

10. Afin de faciliter les travaux de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED, agissant en qualité de secrétaire général de la Conférence, a adressé une note verbale aux gouvernements des pays les moins avancés, leur demandant de préparer un bref exposé sur les points suivants : a) évaluation des progrès socio-économiques réalisés par le pays durant les années 80, à la lumière des mesures nationales et internationales appliquées; b) identification des domaines appelant des efforts nationaux et internationaux accrus durant les années 90; c) mesures et politiques nationales envisagées par le pays pour accélérer le processus de développement durant les années 90 et mesures internationales voulues pour étayer ces efforts nationaux. Les exposés des pays seront communiqués en mars et en avril 1990 au Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés puis à la Conférence elle-même. Les données présentées dans ces exposés serviront aussi à l'élaboration du rapport du Secrétaire général de la Conférence. Il est en outre prévu que les arrangements actuels concernant l'application, le suivi et le contrôle du nouveau Programme substantiel d'action au niveau national constitueront des contributions aux préparatifs de la Conférence.

E. Réunion de personnalités éminentes

11. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED, agissant en collaboration étroite avec le Gouvernement des Pays-Bas, a organisé à La Haye, les 15 et 16 septembre 1988, une réunion de personnalités éminentes. Cette réunion à laquelle ont été invités, à titre personnel, 24 experts de haut niveau spécialistes des problèmes de développement, a permis de dégager des idées et des propositions novatrices concernant les préparatifs de la Conférence. La réunion a essentiellement cherché à identifier les contraintes et goulets d'étranglement qui ont entravé les efforts de développement des pays les moins avancés durant les années 80 et à déterminer les mesures nationales et internationales nécessaires pour accélérer le processus de développement dans ces pays durant les années 90, notamment en cernant les domaines et problèmes qui appellent de nouveaux efforts nationaux et internationaux durant les années 90 4.

F. Autres réunions d'experts

12. A titre de contribution supplémentaire aux préparatifs de la Conférence, la CNUCED, agissant en collaboration étroite avec le Gouvernement finlandais, compte organiser à Helsinki, en avril 1989, une réunion d'experts de haut niveau consacrée au rôle des milieux d'affaires dans le développement des pays les moins avancés. On y étudiera particulièrement les moyens de développer les entreprises locales, y compris dans le secteur rural. De plus, la CNUCED a l'intention d'organiser en 1989 des réunions consacrées au rôle des organisations non gouvernementales et au rôle des femmes dans le développement des pays les moins avancés. En outre, on envisage de convoquer à Moscou au cours du second semestre de 1989, en collaboration étroite avec le Gouvernement soviétique, une réunion d'experts de haut niveau axée sur la coopération commerciale, technique et économique entre les pays les moins avancés et les pays socialistes d'Europe orientale.

/...

Notes

- 1/ Résolution 643 (XXVIII) de la CEA.
- 2/ Résolution 272 (XLIV) de la CESAP.
- 3/ Décision 88/30 du Conseil d'administration du PNUD.
- 4/ Les conclusions et recommandations formulées lors de la réunion des personnalités éminentes figureront dans le rapport sur les travaux de la réunion, qui sera publié sous la cote UNCTAD/LDC/EP.4

/...